



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Service DEOS

Laure BEAU

Chef de division

Tél : 05 67 76 56 76

Affaire suivie par :

Stéphanie HANNOTEAU

Tél : 05 67 76 56 97

Mél : deos65ecoles@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac

65016 TARBES

Tarbes, le 5 mars 2024

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées
à

Mesdames les directrices d'école
Messieurs les directeurs d'école

s/c

de Mesdames les Inspectrices de l'Éducation nationale
de Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation nationale

Objet : Enseignements internationaux de langues étrangères (EILE) - Préparation de la rentrée scolaire 2024.

Le dispositif EILE s'adresse à tous les élèves volontaires, quels que soient leur origine, leur nationalité, leur niveau linguistique de départ.

Cet enseignement d'une durée de 1h30 hebdomadaire sera dispensé en dehors des 24 heures d'enseignement hebdomadaire et sera ouvert uniquement aux élèves du CE1 au CM2.

Il s'ajoutera à l'apprentissage de la première langue vivante étrangère débutée en classe de CP.

Dans le cadre de la **préparation de la rentrée scolaire 2024**, il convient de procéder au **recensement** des besoins départementaux concernant **les langues étrangères EILE**.

Je vous saurais gré de bien vouloir **informer tous les parents** de votre école de l'existence de ce dispositif. Vous remettrez aux familles le formulaire d'inscription unifié fourni en pièce jointe. **J'appelle votre attention sur la nécessité d'utiliser ce seul formulaire.**

Le recensement doit être effectué pour tous les enfants scolarisés en 2023-2024 **du CP au cours moyen**.

Les cours seront organisés pour les élèves inscrits **soit après les heures scolaires de l'après-midi soit le mercredi**.

Les écoles ayant recensé des élèves pour cet enseignement recevront une note à la rentrée de septembre 2024 pour informer les parents des suites données à leur demande ainsi que les écoles d'implantation déterminées en fonction du nombre d'élèves.

De ce fait, il vous appartient de conserver ces formulaires nominatifs complétés et signés dans votre école jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025 et de constituer une liste de vos élèves inscrits.

Les parents souhaitant inscrire leur enfant, même si celui-ci a déjà suivi l'enseignement EILE au cours de l'année scolaire 2023-2024, doivent remplir le formulaire destiné à cet effet.

Comme il est précisé dans le formulaire, cette inscription n'implique pas automatiquement la mise en place de l'enseignement qui se fera en fonction du nombre d'élèves recensés et de la mise à disposition d'un enseignant par le pays concerné.

Afin de procéder au recensement, vous adresserez à votre IEN, **avant le 05 avril 2024 impérativement**, la liste de vos élèves inscrits pour chaque langue, assorti des précisions (1^{ère} inscription, reconduction, changement de langue).

J'insiste sur le fait qu'aucune inscription ne pourra être prise en compte passé ce délai.

L'Inspectrice d'Académie

Anne MIQUEL VAL



PJ : Lettre aux parents inscription 1^{ère} demande
Lettre aux parents pré-inscriptions
Formulaire d'inscription